# Carnet d'Europe

Revue de réflexions et de propositions pour une Europe fédérale

N° 2020/02 - du 6 avril 2020 - 3 €

## Actualité européenne :

## Le devoir d'informer



Carnet d'Europe, créé en 2008, est une revue qui fait partie des collections de Presse fédéraliste, association d'édition de livres et de la revue « Fédéchoses » pour le fédéralisme ».

Fondateur, directeur de la publication : Alain REGUILLON

Rédacteur en chef : Alain MALEGARIE

Comité de rédaction : Noémie BOUNTSAVAH, Jérôme BRU, Jacques FAYETTE, Chloé MOULLEC

Administration, abonnement : Alain REGUILLON, 23 passage des Alouettes – 69008 LYON

Les articles contenus dans la revue Carnet d'Europe n'engagent que leurs auteurs.

Les associations partenaires à la publication du carnet bimestriel d'actualité européenne











Union of European Federalists Union des Fédéralistes Européens Union der Europäischen Föderalisten

## Carnet d'Europe : lettre d'actualité européenne

ISSN 2119-2847

Cette brochure est éditée par

#### PRESSE FEDERALISTE

7, rue Amédée-Bonnet 69008 LYON SIRET : 315 384 909 00018

## Impression

L'interface/Messidor

106, avenue Franklin-Roosevelt 69 120 VAULX-EN-VELIN

2<sup>e</sup> trimestre 2020



## L'édito d'Alain Réguillon. Il va falloir changer!

Nous vivons des temps bien difficiles dont nous ne pouvions imaginer la teneur. Nous ne pouvons pas non plus imaginer pleinement ce qui en suivra. Et pourtant, il faudra bien faire face. Il faudra bien apporter des solutions qui ne soient pas à courte vue. Il faudra faire front aux nombreuses questions que chacun se pose : aurait-on pu prévoir ? Aurait-on pu faire autrement ? Aurait-on pu mieux faire ?

Autant de questions qui n'auront pas de réponses et qui d'ailleurs n'en méritent pas. Depuis des lustres, nous nous préoccupons de notre confort matériel, de notre épargne –pour ceux qui le peuvent-, de nos intérêts, sans se soucier davantage des réalités d'un monde de plus en plus ouvert, de plus en plus fragile, de plus en plus dangereux.

Beaucoup fustigent les institutions, les gouvernants, les « politiques », mais que font-ils pour mieux s'intéresser à la vie en société ? Pour prendre part à la vie politique ? Certes, nous pouvons être mécontents de la manière dont notre démocratie fonctionne, tant dans nos pays qu'au niveau de l'Union. Mais quoi ! Faut-il pour autant baisser les bras ? Descendre dans la rue et protester sans vraiment savoir pourquoi ? Et quelles propositions fait-on ? Et si nous en faisons, ne sont-elles pas tournées vers notre confort, vers nos prérogatives et non vers l'intérêt commun ?

En ces temps difficiles de pandémie, de confinement, de perspectives économiques et sociales désastreuses, il nous faut prendre le temps de la réflexion. La lucidité doit l'emporter sur la recherche de responsabilité et de responsable. Nous avons tous notre part de responsabilité ; nous sommes tous responsables, solidairement !

Le monde de demain ne sera plus le même entend-on. C'est vrai. Mais les hommes vont-il rester les mêmes? Changeront-ils? Y aura-t-il plus de participation, plus d'implication dans la vie publique, plus de solidarité envers les plus pauvres, les plus démunis, les plus fragiles chez nous et en dehors de chez nous? Je l'espère, sans pour autant en être à ce jour convaincu.

Puisse cette période particulière, nous ramener à l'essentiel. Et cet essentiel, ce n'est pas le marché, ce n'est pas l'accumulation de richesse, ce n'est pas l'économie au service de la finance et la finance au bénéfice des investisseurs. L'essentiel c'est l'homme, c'est un mode de vie plus près de réalités sociales partagées, de protection de l'environnent dans nos gestes quotidien, d'accueil de populations connaissant l'insécurité dans leur pays, l'impossibilité de s'y nourrir, tout simplement d'y vivre devant les catastrophes naturelles et celles liées à la folie des hommes.

Le monde est désormais un village dont nous ne pouvons ignorer le moindre recoin, au risque de multiplier les pandémies, conforter les guerres, favoriser les extrémismes et mettre en péril l'humanité.

S'il faut changer, c'est pour plus de solidarité, plus de fraternité, plus d'égalité et la liberté pour tous ! La balle est dans le camp de chacun d'entre nous !

# Coronavirus: la solidarité européenne en question

#### Par Michèle RIVASI, députée européenne

La crise du coronavirus et ses dizaines de milliers de victimes ont montré les limites de la solidarité entre pays européens en matière de santé. Les États ont d'abord agi en ordre dispersé, cédant aux égoïsmes nationaux tandis que la Commission européenne préparait une réponse avant tout financière et économique. Ce n'est que dans un deuxième temps que l'entraide et la

mutualisation des moyens entre pays voisins a commencé à se mettre en place. Nous devons tirer les enseignements de cette mise à l'épreuve collective qui a souligné les faiblesses de la préparation européenne. Nous devons apprendre et rester vigilants pour qu'une véritable Europe de la santé, une Europe réellement solidaire, efficace et protectrice de la santé de ses citoyens, émerge après le choc du confinement et des mesures d'exception.



Le premier cas d'infection au coronavirus a été repéré en Europe le 24 janvier 2020. Le 11 mars, tandis que l'épidémie était classée comme pandémie par l'Organisation Mondiale de la Santé, le Parlement européen fermait ses portes afin de limiter les risques de contagion au sein de l'institution, invitant les membres du personnel les plus fragiles à recourir au télétravail.

Au lieu de faire front commun, les États membres ont réagi en ordre dispersé. Tandis qu'à Milan près de 700 personnes étaient placées sous assistance respiratoire, saturant les couloirs des services des urgences, la France et l'Allemagne décidaient pour éviter un "rapide épuisement" des stocks d'interdire l'exportation de matériel médical, masque de protection des équipes soignantes incluses. La République tchèque, avec à sa tête un premier ministre controversé, a tenté de s'accaparer 680 000 masques et respirateurs destinés à l'Italie. En lieu et place d'une véritable politique de solidarité et de coopération, les égoïsmes nationaux ont une fois encore abandonné l'Italie à son sort.

#### LA GUERRE DES MASQUES

Le plus tragique est d'observer l'échec des plans de prévention existants. En 2012, la France comptait 800 millions de masques chirurgicaux et 600 millions de masques FFP2 dans ses stocks. Au fil des années, l'État s'est désengagé, attribuant au privé la responsabilité de s'équiper en masse. L'option de passer commande en Chine était ainsi inévitable. On voit aujourd'hui le résultat. Comme dans le cas de la pénurie des médicaments essentiels, les appels à la délocalisation de la production en France se multiplient à présent!

Que faisaient les institutions européennes pendant que l'épidémie progressait ? Elles étaient occupées à des réunions de coordination, à préparer des appels d'offre communs pour remédier à la pénurie de matériels médicaux et de protection des soignants, à compter les morts le plus

précisément possible ou encore à trouver des dizaines de millions d'euros pour soutenir la recherche de nouveaux médicaments antiviraux, notamment de vaccins.

Il faudra attendre le 19 mars pour que la Commission européenne décide finalement d'inclure du matériel médical d'urgence (respirateurs, masques, vaccins, traitements, petit matériel de laboratoire) dans les capacités de la réserve « rescEU ». Bien que ce principe ait été voté en 2019, la commission avait restreint jusqu'ici les dotations de la force d'intervention d'urgence rescUE à la lutte contre les incendies. Une mesure urgente que je réclamais d'ailleurs. L'UE est capable d'envoyer de l'aide humanitaire d'urgence à l'autre bout du monde, il était temps que l'Europe se bouge pour aider ses propres pays dans le besoin!

#### L'EUROPE SOUS QUARANTAINE

Plus que la recherche de remèdes innovants qui nécessitent plusieurs mois pour être découverts et commercialisés, le confinement et le test diagnostique sont les deux premières bonnes réponses face à une épidémie très contagieuse. Seul le confinement permet d'éviter de contaminer mais aussi d'éviter de l'être! Mais les mesures de confinement appliquées "à l'aveugle" ont aussi créé une grande angoisse dans la population. Cette angoisse diffuse n'est pas uniquement liée à la restriction des déplacements, mais également à l'absence de certitude quant à l'infection potentielle de nos proches, d'autant plus si les symptômes n'apparaissent que tard et pas chez tout le monde. Des campagnes de tests, simples et rendues possible au plus vite, sont le seul moyen de savoir, à l'issue de la période d'incubation, si l'on est porteur du virus ou non, et donc si l'on peut infecter ses proches, ses collègues de travail, des clients ou des patients avec lesquels l'on peut rentrer en contact.

Dépister massivement permettrait de rendre chacun responsable de son confinement, de s'impliquer et de mieux l'accepter en cas de contagion. "Tester, tester, tester", c'est aussi ce qu'a martelé l'Organisation mondiale de la santé. Et c'est ce qu'on fait nos voisins allemands avec succès.

#### LE MIRACLE ALLEMAND?

L'Allemagne a rapidement effectué de très nombreux tests : un demi-million par semaine quand la France approchait difficilement les 35 000 tests hebdomadaires. L'Allemagne a ainsi détecté un très grand nombre de cas mais a surtout connu un taux de mortalité très bas, 10 ou 20 fois plus faible que dans les autres pays européens. L'autre composante du succès du modèle sanitaire allemand est le nombre de lits disponibles équipés d'une assistance respiratoire. Outre-Rhin, le pays comptait entre 20 000 et 30 000 places de soins intensifs pour sa population de 80 millions d'âmes, soit trois fois plus qu'en France où en Italie.

La crise sanitaire du coronavirus a mis à jour les défaillances de l'Europe en matière de plan de prévention épidémique. Une évaluation comparant les différentes politiques publiques mises en œuvre dans les différents pays européens est nécessaire. Nous devons identifier les bonnes pratiques et les recommandations les plus efficaces en cas d'urgence sanitaire épidémique. Au lendemain de la catastrophe de Fukushima, en mars 2011, des "stress tests" de mise à l'épreuve avaient été appliqués sur les centrales nucléaires européennes. Le coronavirus a mis à l'épreuve à taille réelle les capacités de réponse et de coordination sanitaire de l'Union. Il nous faut en tirer les leçons pour éviter de commettre les mêmes erreurs.

#### LES SOLUTIONS PEUVENT AUSSI VENIR DES TERRITOIRES

On se souvient face à la pénurie annoncée de masques et d'équipements de protection que l'hôpital public de Grenoble a demandé aux familles des soignants de coudre des masques de toute urgence. Les tests diagnostiques sont également faciles à produire: les laboratoires de ville et régionaux sont équipés et dotés du personnel qualifié pour ce faire. La Direction générale de la Santé a compté 120 laboratoires habilités en France. Ce nombre dépasse les 500 laboratoires si l'on inclut les laboratoires vétérinaires, capables eux aussi de produire les tests de dépistage.

En parallèle, les leaders du diagnostic médical, qui approvisionnent ces laboratoires en réactifs et autres matières premières, existent en France. L'État, à travers les préfets et les agences régionales de santé, aurait pu jouer un rôle important en ordonnant la production ou en réquisitionnant les unités de production de tests si nécessaire. Certains spécialistes ont même envisagé l'auto dépistage comme une solution viable, par le biais d'envoi de kits à domicile. Des verrouillages normatifs, de conformité, ont causé un immobilisme délétère, nous faisant perdre un temps trop précieux et coûteux en vies humaines, bridant des initiatives locales qui restaient en attente d'autorisation.

#### POUR DES REMÈDES EUROPÉENS ACCESSIBLES ET PUBLICS

La Commission européenne finance 136 équipes de recherche à travers l'Europe pour le diagnostic, les traitements et les vaccins sur le coronavirus. Budget : 47,5 millions d'euros. Il faut que les résultats de ces projets de recherche financés par l'UE restent dans le domaine public et que les produits et médicaments finaux soient accessibles, bon marché et disponible pour les millions de personnes, les patients et les systèmes de santé qui en ont besoin. J'ai prévenu la Commission qu'il serait scandaleux que des entreprises privées gardent confidentielles ou cèdent à des prix exorbitants des informations scientifiques essentielles obtenues à l'aide de fonds européens.

A l'heure où nous écrivons ces lignes, aucun traitement ni vaccin n'est officiellement recommandé. Des appels à appliquer le protocole pratiqué à l'IHU de Marseille, géré par le Pr. Didier Raoult, consistant à associer l'hydroxychloroquine et azithromicyne, restent pour l'instant en suspens du fait de manque de retour statistique sur son efficacité. Je salue néanmoins la liberté prise par certains praticiens de prescrire ce traitement, en pleine application du serment d'Hippocrate.

Michèle RIVASI est élue au Parlement européen depuis 2009. Elle est membre du groupe des Verts/ALE et Co-préside la délégation française.

Elle siège aux commissions du « contrôle budgétaire » et du « Développement » en qualité de titulaire et comme suppléante dans celle de « l'environnement, santé publique et sécurité alimentaire ».

Elle est titulaire au sein de la délégation « Union européenne/Afrique Caraïbe, Pacifique ».

#### Du côté des institutions

#### Parlement européen. De nouveaux entrants. Alain Réguillon.

Après le départ des 73 députés britanniques au 1<sup>er</sup> février, 27 nouveaux membres ont pris leurs fonctions. Pour la France, les cinq nouveaux députés se répartissent ainsi :

- Groupe Renew: Ilana CICUREL et Sandro GOZI, portant à 23 le nombre de Français
- Groupe Verts/ALE : Claude GRUFFAT portant à 13 le nombre de Français
- Groupe socialistes et démocrates européens : Nora MEBAREK, portant à 6 le nombre de Français
- Groupe Identité et démocratie : Jean-Lin LACAPELLE, portant à 23 le nombre de Français

Les citoyens français comptent désormais 79 représentants contre 74 précédemment dans un Parlement de 705 membres contre 751, soit le nombre maximum de députés qu'il peut accueillir selon ce que prévoit le Traité de Lisbonne.

46 postes ne sont pas pourvus. Ils le seront lors d'éventuels élargissements s'il en intervient dans les prochaines années.

A noter. Alain REGUILLON a rédigé un répertoire sur la place des députés français au Parlement européen. Ce livret vous permet de connaître chacun des députés, leur engagement dans les groupes politiques, les commissions parlementaires, les délégations avec des pays tiers et leurs responsabilités. Vous pouvez acquérir ce numéro spécial de Carnet d'Europe au prix de 5 €.

# Conseil européen. Feu vert aux négociations d'adhésion à l'UE de la Macédoine du Nord et de l'Albanie. Alain Malégarie.

Le Conseil européen (chefs d'État et de Gouvernement) a décidé, le 25 mars, d'ouvrir des négociations d'adhésion avec la Macédoine du Nord et l'Albanie, après un accord des Ministres des Affaires européennes la veille. Il a demandé que la première conférence intergouvernementale avec la Macédoine du Nord commence le plus rapidement possible, mais l'Albanie devra encore compléter son programme de réformes avant qu'une conférence soit organisée.

Rappelons que le processus d'adhésion à l'Union européenne repose sur des critères objectifs, crédibles, durables, pour n'importe quel État qui se porte candidat. Les réformes fondamentales sur les plans démocratique, économique et social et de l'état de droit constituent l'objectif essentiel et intangible du processus d'adhésion.

Les fondamentaux extrêmement stricts et non négociables s'appliqueront naturellement au « dernier carré » de l'élargissement de l'Union européenne, à savoir les Balkans occidentaux. Et les deux nouveaux États (outre la Serbie, et le Monténégro, déjà candidats, et la Bosnie-Herzégovine et le Kosovo, potentiellement candidats) à être autorisés à enclencher le processus (long) des négociations sont donc la Macédoine du Nord et l'Albanie.

#### La République de Macédoine du Nord

L'évaluation actualisée de la Commission européenne en date du 2 mars 2020 note les progrès réels accomplis par ce pays dans les diverses réformes, ce qui permet d'ouvrir ces négociations d'adhésion et d'entamer immédiatement les travaux préparatoires nécessaires (une conférence intergouvernementale). Puis viendra le temps de l'examen, thème par thème, secteur par secteur, ce que l'on appelle les « chapitres » (32 au total !). Ce qui explique que le processus d'adhésion peut durer des années. Et parfois, finalement, ne jamais aboutir (exemple de la Turquie !). Un seul chapitre « non refermé » selon la formule consacrée, et l'adhésion est impossible. Aucune dérogation à cela n'est possible. Ne rentre pas en Union qui veut...

#### • La République d'Albanie

Pour elle, ce sera plus compliqué, mais pas impossible. Préalablement à la première conférence gouvernementale assurant le processus de négociations pour l'adhésion, l'Albanie devra encore procéder à diverses réformes substantielles, ou en approfondir d'autres.

Elle devra adopter la réforme électorale en pleine conformité avec les recommandations qui lui ont été prescrites, en garantissant notamment la transparence absolue du financement des partis politiques et des campagnes électorales. Notons au passage que bien des États à l'ouest de l'Europe, à commencer par...la France, avaient les mêmes problèmes il y a plusieurs années...

Malgré de réels progrès, l'Albanie devra encore poursuivre la mise en œuvre de la réforme judiciaire, et notamment garantir le fonctionnement de la Cour constitutionnelle et de la Haute Cour, en tenant compte de l'expertise internationale pertinente, y compris les avis de la Commission de Venise en la matière.

Elle devra achever la mise en place des structures spécialisées en matière de lutte contre la corruption et la criminalité organisée, y compris par la coopération avec les États membres de l'UE et par le truchement du plan d'action respectant les recommandations du Groupe d'Action Financière (GAFI).

Elle devra encore s'atteler à la question des demandes d'asiles infondées, (qui se répandent dans plusieurs États membres) et assurer les rapatriements. Elle devra enfin modifier la loi sur les médias conformément aux recommandations de la Commission de Venise, pour garantir la totale indépendance des médias.

Sur chacun de ces sujets qui posent encore problème, la Commission européenne fournira un rapport précis, en indiquant l'évolution du bilan des résultats obtenus. Ensuite, si ce bilan est satisfaisant, le cadre de négociations pourra être enclenché par le Conseil européen qui examinera en détail les cinq tâches prioritaires attendues (et exigées !) de l'Albanie, à savoir :

- Le lancement de procédures pénales à l'encontre de juges et de procureurs accusés de comportement répréhensibles lors de la procédure d'habilitation. En clair, il s'agit d'éradiquer la corruption...
- Idem pour les personnes accusées d'achat de voix, à tous les niveaux, dans tous les grades de l'Administration, y compris « les fonctionnaires de haut rang ». Y compris aussi les responsables politiques.

Les procédures judiciaires à l'encontre de tous ces délinquants en col blanc devront avoir été enclenchées, de manière irréversible, avant toute procédure d'adhésion à l'UE.

- L'Albanie devra, en fait, réformer en profondeur toute son administration publique.
- Elle devra aussi améliorer, compléter la loi-cadre de 2017 sur la protection des minorités nationales, ainsi que la loi sur le recensement de la population, conformément aux recommandations du Conseil de l'Europe.
- Il lui faudra enfin faire des progrès dans le processus d'enregistrement des propriétés.

On voit donc bien que l'Albanie est « en retard » par rapport à la Macédoine du Nord, même si elle a déjà engagé nombre de réformes. Il lui reste à appliquer à la lettre tout ce qui manque pour respecter les « fondamentaux » requis pour pouvoir démarrer les négociations futures sur les 32 chapitres. Ces « fondamentaux » sont la base, le « corpus » de la démocratie et de l'état de droit de l'Union, son ADN absolu et irréversible.

Après les difficultés – en voie d'être résolues progressivement – de pays comme la Bulgarie, la Roumanie, encore frappés par trop de corruption et par une mafia; après les dérives et manquements actuels à l'état de droit de la Hongrie et de la Pologne, l'heure n'est plus à la complaisance, et les derniers pays candidats à l'adhésion seront, à l'évidence, encore plus surveillés, contrôlés sur leurs réformes à faire durant ces années de négociation.

Et cela prendra le temps qu'il faudra. Mais il n'y aura aucune concession. Cela éloignerait davantage encore les citoyens de L'UE. L'Union ne saurait « brûler » ses fondamentaux démocratiques. Aujourd'hui, plus que jamais, dans un monde concurrent et parfois menaçant.

Ces pays candidats devront donc faire tout ce qu'il faut pour mériter leur venue. Ils le savent. L'Europe et ses avantages, cela se mérite. Mais les rejeter d'avance serait aussi une faute, car il sera toujours mieux de les avoir dans le giron de l'Union, avec ses droits mais aussi ses devoirs, plutôt que d'avoir des États incontrôlables à nos frontières extérieures, sous emprise de mafias russe ou chinoise, hors contrôle.

(Source : Note du Conseil de l'Union européenne, 25 mars 2020)

## Politiques européennes : des infos pour comprendre !

#### En 2020, INTERREG fête ses trente ans ! Alain Malégarie

Le programme phare de la coopération territoriale et du rapprochement entre citoyens a déjà 30 ans.

C'est en 1990 en effet que l'Union européenne a créé ce programme important, au sein du FEDER (Fonds européen de développement régional), qui vise la coopération entre acteurs régionaux transfrontaliers pour assurer et promouvoir le développement socio- économique, urbain, rural, territorial et l'environnement.

L'idée est de trouver des solutions communes à des enjeux communs au-delà des questions de frontières ; favoriser la création de partenariats entre acteurs publics et/ou privés de plusieurs pays , afin de mieux répondre aux besoins partagés des populations et des entreprises des régions

frontalières ; d'améliorer la qualité de vie des citoyens de l'UE et renforcer le sentiment de citoyenneté européenne.

Il y a 60 programmes de coopération INTERREG, dans toute l'Union, pour un budget total de 12 milliards €, répartis sur les 7 ans du cadre financier pluriannuel.

En 2019, la France était impliquée dans 23 programmes de coopération territoriale européenne, répartis en différents secteurs : espaces transfrontaliers ; montagne, urbain et outre-mer. Cette coopération territoriale, financée par le FEDER, se décline en 3 volets :

#### • La coopération transfrontalière :

Les porteurs de projets sont issus de pays aux frontières communes tant terrestre (exemple : France/Espagne), que maritime (entre la France et le Royaume-Uni par exemple)

#### • La coopération transnationale :

Les projets sont réalisés à l'échelle de grands espaces européens (Espace alpin, Espace atlantique, etc.)

#### • La coopération interrégionale :

Les projets peuvent être réalisés par des porteurs de projets des régions concernées des États membres, et visent à favoriser la mise en réseau, les échanges d'expérience et de bonnes pratiques entre eux.

La France, du fait de sa position géographique, est très impliquée dans la coopération territoriale européenne. C'est pourquoi notre pays participe à autant de programmes de coopération (23), en Métropole comme en Outre-mer. Du coup, la coopération territoriale européenne s'étend géographiquement à d'autres continents : Amérique du Sud ; Afrique ; Asie et Océanie.

Dans la région Auvergne-Rhône-Alpes, deuxième de France, démographiquement et économiquement (près de 8 millions d'habitants), il y a 5 programmes INTERREG : ALCOTRA (France-Italie) ; Franco-suisse ; MED (Bassin méditerranéen) ; SUDOE (Sud-ouest de l'Europe) et Espace Alpin.

Cette célébration du Trentenaire fera l'objet de diverses manifestations tout au long de l'année, commencées avant la crise sanitaire mondiale et qui seront reprises quand la pandémie sera finie et que nous aurons tous repris une vie normale.

Ces diverses manifestations seront centrées sur le thème des voisins, de l'écologie et de la jeunesse. Le final aura lieu à l'automne, avec la « Semaine européenne des Régions et des Villes 2020 ». Pour en savoir plus Inter reg : www.interreg.eu

#### L'UE et la Recherche : peut mieux faire ! Alain Malégarie

Malgré ses moyens budgétaires (trop) limités, l'UE essaie de ne pas oublier un secteur-clé pour le maintien de son poids et influence dans le monde : la recherche. La compétition entre géants est redoutable en effet, entre Européens, Américains et Chinois notamment.

La Commission européenne a attribué, en mars, des labels d'excellence à 2136 chercheurs qui avaient sollicité une bourse individuelle « Marie Sklodowska-Curie » (mieux connue en France sous le nom de Marie Curie) en 2019. Cette cérémonie était présidée par Madame Mariya GABRIEL, Commissaire à l'innovation, la recherche, la culture, l'éducation et la jeunesse.

Ce label de qualité est une reconnaissance du précieux travail et des connaissances créées par ces brillants chercheurs, a déclaré la Commissaire, regrettant toutefois que le budget disponible ne permette pas de financer tous leurs travaux.

Mais elle a précisé que tous les jeunes chercheurs qui n'ont pu obtenir cette bourse Marie Curie, et dont la qualité des travaux a été remarquée lors de leurs évaluations, se voient attribuer ce label d'excellence qui leur permettra alors de rechercher un financement auprès de Fondations, d'organismes de recherche type CNRS, de ministères ou d'entreprises.

C'est ainsi que 2136 jeunes chercheurs ont obtenu ce label, en complément des 1475 chercheurs qui ont déjà obtenu une bourse « Marie Curie ». Ce label pourra leur servir de sésame utile.

Globalement, le budget 2020 de toute l'UE représente 168 milliards €, soit un peu plus de 1% de la richesse produite chaque année par les pays membres de l'UE. Il a certes augmenté un peu par rapport aux années antérieures. (148 milliards en 2019). A noter qu'à la différence des budgets nationaux, ce budget européen est équilibré et ne permet aucun déficit.

Mine de rien, le poste « Recherche et Innovation » est le troisième budget de l'Union, avec 14 milliards pour cette année 2020. Le premier poste budgétaire reste l'agriculture, la pêche et l'environnement avec 60 milliards € (36% du budget total). Le deuxième poste budgétaire est la politique de cohésion (les fonds structurels) avec 52 milliards € (31%). Et le troisième poste budgétaire est donc la recherche et l'innovation avec 14 milliards € (8,5%). Ce budget Recherche / Innovation complète le budget Recherche de chaque État-nation. Mais l'ensemble de ces budgets, nationaux et européens, reste très inférieur aux budgets américains et chinois, respectivement la première puissance mondiale, et la future...

Et c'est tout le problème!

#### L'accord commercial Union européenne/Vietnam. Alain Malégarie

L'accord de libre-échange Union européenne / Vietnam, c'est parti!

Le Parlement européen l'a ratifié en février dernier. Les négociations avaient commencé en juin 2019. Il n'y avait pas trop de problèmes, d'ailleurs, à l'ajuster aux normes européennes, car il existait déjà des partenariats de longue date. C'est pourquoi cet accord a été voté par les eurodéputés à une large majorité : 401 voix pour, 192 contre, et 40 abstentions.

Comme tout accord commercial d'envergure entre l'Union et un État tiers, c'est la règle du « donnant-donnant », ou du « gagnant-gagnant » : le but est, pour les deux parties, d'intensifier, d'améliorer les échanges entre les deux signataires, en toute équité mesurée, vérifiée, et sans renier les principes et dispositifs de chacun.

Sans dresser un catalogue à la Prévert, l'Union européenne importera du Vietnam davantage d'équipements de téléphonie, de textiles et de denrées alimentaires. Le Vietnam pour sa part importera de l'UE davantage de machines, de produits chimiques et de matériels agricoles.

La disparition des barrières douanières sera progressive, l'augmentation croisée des échanges le sera donc également.

Les prévisions tablent sur 8 milliards € d'échanges, en faveur des entreprises européennes, ce qui n'est guère surprenant vu le décalage technologique et de recherche entre les États membres de l'Union et le Vietnam, qui sort meurtri par des décennies de guerre et bridé par un système politique communiste rigide.

Mais force est de constater que ce gain de 8 milliards € pour l'Union européenne, première puissance commerciale mondiale, est très modeste par rapport au total des échanges hors UE de l'Union. On comprend donc vite que l'intérêt pour l'Union européenne dans ce partenariat, n'est pas spécialement économique, mais plutôt diplomatique et politique. Le Vietnam, pays en développement et même en pleine croissance, est en effet une des portes d'entrée, à terme, de l'Asie pour nous autres Européens.

Cet accord vient après celui, très important celui-là, sur le plan quantitatif et qualitatif, de l'Union européenne avec le Japon, deuxième puissance asiatique après la Chine. Accord dénommé JETA, et qui génère des échanges très conséquents (+ 200 milliards €) dans énormément de domaines. Ce qui est bon pour l'emploi dans l'UE et les balances commerciales des principaux États membres. Mais si le Japon est plutôt un grand allié du monde occidental, notamment nord-américain, le Vietnam en s'alliant de la sorte à l'UE, s'affranchit - un peu - du géant chinois. C'est toujours bon à prendre.

En d'autres termes, l'UE marque un point en Asie et empêche la Chine de « manger tout cru » le Vietnam, malgré ses 80 millions d'habitants.

Car la faiblesse géopolitique de l'UE est son absence - ou sa présence insuffisante, pour rester mesuré...- en Asie. Ce qui est d'ailleurs incroyable, car l'Asie représente près de 40% de la population mondiale et a un poids économique énorme. Ce n'est pas un hasard si les États-Unis s'intéressent prioritairement à cette zone du monde -au détriment du continent européen- et ce depuis les présidences Clinton, et surtout celle d'Obama. Et Donald Trump suit totalement, dans ce domaine, la politique pro-asiatique de ses deux prédécesseurs...Les Européens ont donc pris du retard, car malgré le siège européen unique à l'OMC (Organisation mondiale du commerce), les États-nations font trop souvent cavalier seul pour dynamiser « leur » propre balance commerciale, et de ce fait ils sont divisés et isolés quand il s'agit de répondre à des appels d'offre pour des chantiers gigantesques...Ils se font ainsi une concurrence absurde entre eux, qui les élimine!

L'UE continuera, naturellement, de s'implanter le plus possible en Asie. D'autres accords commerciaux importants sont en cours de négociations, avec deux sites stratégiques majeurs sur le plan économique et commercial : Singapour et Hong-Kong.

Les années qui suivront verront si l'UE arrive à prendre toute sa place, sur un plan plus politique et diplomatique, en Asie, ce qui correspondrait enfin, légitimement, à son poids économique et démographique.

Ces accords commerciaux sont donc d'une importance extrême, et je tiens aussi à rassurer en rappelant ici que si les négociations sont longues, c'est parce que l'UE ne signe pas tant que nos valeurs (éthiques, morales, démocratiques et bien sûr sociales et techniques) ne sont pas formellement respectées.

Tous les jours, l'UE, à ses frontières extérieures, refoule ou détruit toute marchandise qui n'est pas aux normes sanitaires, phytosanitaires et environnementales. C'est peu connu malheureusement, et il y a beaucoup de malentendus ou de fantasmes sur les produits chinois ou autres qui « envahiraient » nos territoires. Aucun produit en principe ne franchit une frontière européenne si elle ne respecte pas à la lettre les directives et règlements européens. L'Union a toute une batterie de labels très contraignants (même Trump s'en plaint !) qui sécurisent la qualité des produits qui rentrent dans l'Union. Y compris les produits alimentaires. Et s'il ya des fraudes, elles peuvent être aussi infra européennes, comme le scandale des lasagnes à la viande de cheval au lieu de viande de bœuf en France il y a quelques années ou le scandale plus récent de viande avariée en Pologne...

Certes, on peut critiquer le fait d'importer des marchandises de pays très éloignés, hors Europe, aggravant le bilan carbone de leur transport, et ayant un droit du travail moins protecteur (comparé à l'Europe!) pour les travailleurs fabriquant ces produits. Encore que, depuis quelques années, les accords signés ont des clauses sociales précises pour les deux parties. Sont-elles vraiment pleinement respectées? La question mérite d'être posée, par exemple sur le travail des enfants...

Mais si l'UE ne passait aucun accord avec ces pays, le Code du travail de ces États émergents ne serait-il pas pire encore, puisque ces États seraient encore plus autonomes pour leurs exportations extra-européennes? Le débat n'est pas prêt d'être clos...

#### Espace et science. Alain Réguillon

Dans le domaine spatial, les Européens sont à la pointe de la technologie. Mais il est rare qu'un programme ne fasse pas l'objet d'une coopération avec la Chine, la Russie ou l'Amérique. C'est avec cette dernière qu'un programme scientifique d'observation du soleil est en cours. Les agences spatiales européenne (ESA) et américaine (NASA) ont lancé le 10 février, une sonde qui rejoindra celle envoyée en 2018 par les Américains afin de croiser leurs données et mieux comprendre le fonctionnement et l'environnement de cette étoile.

La sonde est entièrement européenne, fabriquée par Airbus Defense & Space en Grande-Bretagne, elle pèse 1800 kg et mettra deux ans avant de commencer ses observations. Lancée par la fusée américaine Atlas V, elle est munie de 10 instruments dont 6 d'imagerie. Elle devrait fournir de précieuses informations sur les éruptions solaires qui peuvent avoir des conséquences sur toutes les fréquences électriques, tant des satellites que des installations sur terre. A noter que la distance qui séparera le soleil de la sonde restera tout de même de 42 millions de km. Solar Orbiter est le nom de cette sonde qui rejoindra et travaillera en complémentarité de Parker Solar Probe.

#### Chez nos partenaires

#### Allemagne. Le terrorisme d'extrême-droite a de nouveau frappé. Alain Réguillon

Après l'assassinat d'un Préfet en juin 2019 par un militant néo-nazi en Hesse (il soutenait la politique migratoire de la Chancelière) et l'assassinat en octobre de 2 personnes près d'une synagogue en Saxe-Anhalt par un adepte du « suprémacisme blanc », C'est à nouveau la Hesse qui est frappée avec la tuerie de 9 personnes dont plusieurs d'origine kurde. Le meurtrier qui s'est donné la mort en rentrant chez lui avait publié des déclarations à caractère xénophobe, parlant de peuples à éliminer.

L'Allemagne sort horrifiée par ces crimes racistes perpétués par l'extrême droite que le gouvernement considère désormais comme terroriste. Le parquet fédéral est saisi de l'Affaire et le Bundestag vient de voter une loi permettant de mieux contrôler et combattre les contenus haineux de la propagande néo-nazie sur Internet. Une semaine avant ce nouvel attentat, la police a interpellé, dans 6 länder, 12 membres d'un réseau dit « le noyau dur » soupçonné de préparer des attaques contre des mosquées. Le racisme est à l'origine de tous ces crimes, en Allemagne comme ailleurs, il doit être fermement combattu.

#### Débat à nouveau ouvert sur le suicide assisté. Alain Réguillon

En 2015, une loi était votée par le Bundestag pour interdire le suicide assisté; tout contrevenant s'exposant à 3 ans de prison. Très décriée par des médecins, des malades et des militants de l'aide au suicide, cette loi était écornée en 2017 par la Cour administrative fédérale de Leipzig (l'équivalent du Conseil d'État en France) qui considérait que l'État ne pouvait s'opposer à une telle interdiction dans des cas exceptionnels. Cet arrêt est alors suspendu par le gouvernement devant la forte opposition des églises catholique et protestante.

Devant plus de 100 demandes d'autorisations de suicides assistés, toutes rejetées, 6 recours sont engagés devant la Cour constitutionnelle de Karlsruhe. Le 26 février, celle-ci a tranché: « toute personne a le droit de choisir sa mort. Ce droit inclut la liberté de s'ôter la vie et de demander de l'aide pour le faire ». Les juges déclarent donc comme constitutionnelle l'interdiction qui figure dans la loi de 2015, mais ils ne disent pas si le suicide est légal. Il appartient désormais au gouvernement et au législateur de trancher... la décision sera politique.

Le ministre de la santé s'engage à ouvrir une large consultation avant de proposer une évolution de la loi. La question est d'autant plus sensible que les partis politiques sont très divisés sur cette question, les églises sont vent debout, mais l'opinion publique serait favorable à une telle évolution à plus de 80% selon un récent sondage.

Ce débat en Allemagne en rejoint d'autres, dans d'autres pays. Pour autant, voilà le domaine type où une décision reste de la compétence de chacun, aucune décision ne pouvant venir de l'Union. La culture et l'histoire de chaque pays ne peut se satisfaire d'une loi commune. Cela sera un jour, mais il faudra du temps. Le principe de subsidiarité doit pleinement s'appliquer à ce domaine précis!

## Élections, épidémie...la CDU avance sans masque?<sup>1</sup>

Jacques Fayette, Professeur honoraire (Université Lyon 3)

C'était prévu pour le 24 avril, 1001 délégués de la CDU devaient se réunir pour désigner le successeur de Annegret Kramp-Karrenbauer (AKK) victime de la rupture intervenue au lendemain des élections dans le Land de Thuringe. Trois candidats occupaient la scène depuis plusieurs mois : Friedrich Merz en tête dans les sondages, Armin Laschet premier ministre de Rhénanie-du-Nord-Westphalie, et Jens Spahn ministre de la santé. Le premier et le troisième étant des adversaires de longue date de la chancelière.

Les critères de choix du futur chancelier étaient multiples en sachant que l'enjeu pour la CDU était et reste de conserver la Chancellerie. Il fallait donc mettre fin à l'évaporation d'une partie de l'électorat, la plus droitière, vers l'AfD tout en assurant l'unité du parti, il fallait ensuite assurer l'avenir de la coalition en n'effrayant ni le SPD ni les Verts si, comme les élections régionales le montraient, ceux-ci devenaient indispensables à l'obtention d'une majorité. Enfin il y avait un impératif de calendrier, le 1<sup>er</sup> juillet, l'Allemagne assurant la présidence tournante de l'Union européenne il fallait que le parti et la coalition fussent en ordre pour gérer cette fonction qui ne se présente que tous les 14 ans. Pour bon nombre d'observateurs, la perspective de la présidence tournante de l'UE constituait le principal ciment de l'actuelle coalition avec un SPD sans direction et tenté par la sortie.

La crise sanitaire a tout bouleversé, le congrès du parti a été renvoyé à des jours meilleurs et sera probablement remplacé par un débat et un vote à distance, dernier dossier de poids à gérer pour AKK avant la fin de son mandat et son retour dans le Land de Sarre. Mais surtout l'opinion publique a rétabli une hiérarchie impensable il y a encore quelques mois. Les derniers sondages plébiscitent la chancelière avec une popularité de 72%² (après 15 ans de pouvoir!), assurent une majorité électorale à l'actuelle coalition, constatent une stabilisation des Verts après leur poussée lors des élections régionales. Ces sondages évoluent au fil des jours ainsi celui du 2 avril portant sur la question « Si les élections législatives avaient lieu dimanche, quel serait votre vote ? » donne 34% pour la CDU/CSU, 22% pour les Verts, 16% pour le SPD, 10% pour l'AfD, 7% pour die Linke et 5% pour les libéraux du FDP. (Infratest Dimap)

Du côté des candidats les lignes bougent. Jens Spahn très populaire ministre de la santé pour sa gestion de l'épidémie s'est retiré et fait équipe avec Armin Laschet qui profite de ses résultats de Premier ministre de Rhénanie-du-Nord-Westphalie (NRW), aux avant-postes de l'épidémie. Un autre candidat a émergé en février, c'est Norbert Röttgen président de la Commission des Affaires étrangères du Bundestag.

Il y a donc trois candidats.

Friedrich Merz (64 ans), juriste et expert financier est revenu en politique après une dizaine d'années dans les affaires où il a gagné beaucoup d'argent, ce qui n'est pas un crime en Allemagne. Il s'était présenté sans succès lors de la désignation de AKK et a mené depuis une campagne permanente, rassemblant des foules dans toutes les régions et a même été acclamé par les jeunes du parti. Il tient

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Texte rédigé le 4 avril 2020.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> ARD Tageschau (Journal télévisé) du 2 avril

un discours très volontariste par exemple en faveur des nouvelles technologies, de l'intelligence artificielle, secteurs où l'Allemagne doit combler un certain retard. Son positionnement libéral le classe à la droite du parti et évite chez certains électeurs, la tentation de l'AfD. Son élection pourrait cependant présenter un risque pour la coalition avec le SPD et à fortiori avec les Verts.

Norbert Röttgen (54 ans) a été ministre de l'environnement entre 2009 et 2012, il a quitté ce poste suite à son échec à la tête du parti en NRW, battu par Armin Laschet. Président de la Commission des Affaires étrangères au Bundestag, il a exposé en plusieurs circonstances des positions peu favorables aux thèses françaises. Ses chances sont considérées comme infimes.

Armin Laschet (59 ans) à la tête du puissant land de NRW bénéficie, comme nous l'avons déjà dit, de son succès dans la crise sanitaire, il est au centre de gravité du parti et apparaît comme le successeur assez naturel de la chancelière. Il y a un mois, c'était un handicap, début avril c'est un atout.

Mais ce trio n'épuise pas toutes les possibilités car il y a un invité surprise : Markus Söder (53 ans), Premier ministre de Bavière à la tête de la CSU, l'aile la plus conservatrice du parti. Il a pris des initiatives rapides concernant l'épidémie : fermeture des écoles et des commerces, limitations des sorties ; ceci sans concertation avec les présidents des autres Länder ce qui lui a valu quelques inimitiés qui mettront un certain temps à disparaître.

A la mi-mars, Martin Söder devançait même la chancelière de 18 points dans les sondages de popularité, celle-ci restant cependant à un niveau très élevé. Cependant jamais un Bavarois n'a pu occuper le poste de chancelier à Bonn comme à Berlin, Franz Joseph Strauss, à la tête de la Bavière et ministre fédéral des Finances, en fit l'amère expérience.

Le mercredi 18 mars, Angela Merkel s'est adressée à ses compatriotes devant les caméras de télévision pour la première fois en 14 ans, en dehors de la période de Noël : « La situation est grave, prenez-la au sérieux, depuis la Seconde Guerre mondiale, il n'y a pas eu de défi pour notre pays qui dépende autant de notre solidarité commune ». C'est la mère de famille, « Mutti » qui a parlé dans un style bienveillant et déterminé à la fois, le contraire des pratiques françaises.

La veille, un conseil des Ministres extraordinaire engageait 350 milliards d'euros dans une politique de soutien à l'économie, loin du fétichisme budgétaire traditionnel du pays.

Ce qui frappe, quand on suit l'actualité allemande, c'est que contrairement à la France, les partis politiques même d'opposition, ne cherchent pas à se servir de la crise pour en tirer une plus-value électorale. Même les députés AfD au Bundestag ont approuvé le 25 mars la création d'un fonds de stabilisation de l'économie (« Wirtschaftstabilisierungsfonds », WSF) ainsi qu'une aide d'urgence de 50 Md€ sous forme de subventions aux indépendants, professions libérales et très petites entreprises.

Cependant l'opinion publique peut varier en l'espace de quelques semaines, prendre avec succès des mesures pour éviter une crise au pays ne garantit pas une réussite électorale dans dix-huit mois. Un observateur remarquait qu'auréolé de son succès pendant la deuxième guerre mondiale, Winston Churchill perdait les élections en 1945 et devait laisser son siège à Clement Attlee en pleine conférence de Postdam, il est vrai face à la problématique de l'indépendance de l'Inde. En attendant la CDU va devoir désigner un chef, sera-t-il aussi le futur chancelier ? A suivre.

#### Slovaquie. Le pouvoir change de main. Alain Réguillon

Après 12 ans de pouvoirs ininterrompus, le parti Smer (Gauche populiste sociale-démocrate) perd les élections législatives du 29 février. Après les élections présidentielles de 2019 gagnées par une candidate progressiste, pro-européenne et anti-corruption, Zuzana Čaputová, c'est à nouveau un parti anti-corruption qui arrive au pouvoir.

La chute du parti Smer est largement due à l'assassinat en 2018 d'un journaliste d'investigation par la mafia dont le peuple slovaque découvrait les liens étroits entretenus avec la classe politique au pouvoir. La démission du Premier ministre d'alors n'a pas suffi et c'est aujourd'hui, la sanction logique qui affecte un parti jugé corrompu.

La nouvelle majorité s'organise donc autour du chef de file du parti conservateur anti-corruption, Igor Matovič. C'est un gouvernement de coalition qui a pris ses fonctions le 18 mars, alliant le parti conservateur à un parti de droite (Nous sommes une famille, liberté et solidarité) et un parti du centre (Pour le peuple). Avec près de 55% des sièges au Conseil national de la République slovaque, parlement unicaméral, la nouvelle majorité devrait pouvoir gouverner sans trop de heurts. A noter la progression d'un parti d'extrême droite qui totalise près de 8% et obtient 17 députés, soit 3 de plus qu'en 2016.

Le Parlement slovaque comprend 150 députés élus pour 4 ans ; le gouvernement seulement 18 ministres. Le taux de votants a été de près de 66% ce qui représente une augmentation de 6 points par rapport aux élections de 2016.

#### Chypre. Trafic de passeports. Alain Réguillon

Les passeports dorés ou, l'acquisition de la nationalité contre des investissements conséquents, sont une pratique ancienne qui concerne tous les pays, y compris en Europe, France incluse. Cependant, peu de pays en ont fait une source de revenus récurrente. Dans l'Union, la Bulgarie, Chypre et Malte, sont les plus « accueillants » et, jusqu'à présent, les moins regardants. Si l'octroi de la nationalité relève du droit souverain de chaque État, dans l'Union européenne, cela regarde tout le monde car une telle acquisition permet la libre circulation, le libre accès au marché intérieur, la libre installation dans un autre pays de l'Union et confère la citoyenneté européenne c'est-à-dire, entre autre, le droit de vote et d'éligibilité au Parlement européen.

Depuis une intervention du Parlement européen en 2014, la Commission européenne s'est saisi de la question. Son porte-parole déclarait : « Il appartient à chaque État membre de fixer les conditions d'acquisition et de perte de sa nationalité, mais la Commission attend de ceux qui mettent en œuvre des programmes de citoyenneté pour les investisseurs, qu'ils effectuent des contrôles de sécurité le plus élevé possible sur les antécédents des demandeurs ».

Chypre est particulièrement concernée car ce pays a fait de cette pratique une activité économique rentable. La valeur nominale des investissements est évaluée à plus de 8 milliards d'euros, soit 42% de son PIB et a permis de diminuer à 32% les créances douteuses du pays. Selon les règles actuelles d'acquisition de nationalité, le requérant doit s'acquitter de 2,5 millions € d'investissement dont 500 000 € dans l'immobilier et de deux dons de 75 000 €, un dans la recherche et l'innovation, l'autre pour la construction de logement pour les plus démunis.

Là ou le bât blesse, c'est que nombre de personnages douteux, de mafieux, d'escrocs, de criminels venus d'Asie, de Russie, de Lybie, d'Iran, etc. figurent parmi ces « nouveaux chypriotes ». Près de 30 dossiers en recours d'annulation de la citoyenneté sont en cours d'instruction devant la justice chypriote. Mais, les accusés disposant d'avocats bien payés, ne risquent pas grand-chose avant plusieurs années. Un groupe d'experts européens s'est réuni à plusieurs reprises en 2019. Constitué de représentants de ministères de l'intérieur et des finances, il a déposé un dossier de recommandations aux pays membres en janvier afin de mettre en œuvre un dispositif commun de contrôles.

Il ne faut pas s'attendre à un changement rapide et profond de ces pratiques. Si Chypre semble avoir compris l'intérêt de mieux contrôler ses futurs ressortissants, le pays prévoit tout de même 700 attributions par an ce qui devrait représenter quelque 2 milliards d'euros annuels, difficile de résister à une telle recette.

Je sais bien qu'en matière financière la moralité n'est pas un critère économique. Il faut bien cependant en appeler à cette notion qui, si elle échappe aux affairistes et certains dirigeants peu scrupuleux, peut être un levier important pour un peuple soucieux de démocratie. En attendant un réveil citoyen, qu'il s'agisse de la Commission ou du Parlement, ces deux institutions ont le devoir de suivre l'exercice de ces pratiques, de les dénoncer si elles dérivent et de sanctionner si besoin en utilisant les armes que lui confère le fonctionnement du marché intérieur à défaut de celles juridiques que cette compétence des États (l'attribution de nationalité) ne lui permet pas d'utiliser.

### BREXIT : le feuilleton !

#### Une nouvelle négociation s'engage par Alain Malégarie

Ce n'est pas parce que la crise sanitaire mondiale éclipse toute autre information dans les médias audiovisuels que d'autres événements ou démarches se sont arrêtés. Même en ces temps de confinement et de télétravail généralisés, les relations entre l'UE et le Royaume-Uni ne sont pas coupées (heureusement), car il y a régulièrement des vidéoconférences entre les deux parties et des échanges de documents, même si l'UE comme le Royaume-Uni travaillent, comme tout le monde, au « ralenti ».

C'est le 1<sup>er</sup> mars 2020 que les discussions sur la future relation — économique notamment - entre le Royaume-Uni (désuni ?..) et l'UE ont commencé entre le Négociateur en chef Michel Barnier pour représenter l'Union (on ne change pas une équipe qui gagne !) et David Frost, son homologue britannique. Bien sûr, le coronavirus nommé « Covid19 » est passé par là, au point d'ailleurs de rendre « positif » le test de dépistage concernant Michel Barnier, à qui nous souhaitons naturellement un prompt rétablissement.

Mais ces négociations ne sont pas suspendues, seulement ralenties, car chaque partie dispose d'une équipe solide d'une centaine de personnes. Des points de presse seront bien sûr prévus régulièrement, et ce jusqu'au 31 décembre 2020, date d'échéance des négociations, en principe...En principe, car beaucoup d'experts affirment que ce délai sera bien trop court, vu l'ampleur des thématiques à traiter...

Fort de sa victoire électorale aux Communes en 2019 et de sa très bonne côte de popularité, Boris Johnson a durci le ton, menaçant de « ne pas aller au-delà du 31 décembre 2020, qu'il y ait accord ou pas ». En fait, il refait là le coup du chantage au « no-deal » déjà tenté aux négociations préliminaires qui auront quand même duré ... 18 mois !

Et celles de 2020 sont encore plus conséquentes vu qu'il y a au moins 80 accords commerciaux à prendre, représentant des dizaines de milliers de pages de contrats et autres actes juridiques. En outre, les deux camps ont déjà affiché leurs « lignes rouges » respectives, qui révèlent des divergences profondes.

Mais le Royaume-Uni avait « perdu » le premier round, face à une Union pour une fois parfaitement unie (à 27), solide, et qui savait ce qu'elle voulait. Il reste à espérer que les Européens resteront unis et cohérents, car l'enjeu est fort, même si les Britanniques sont plus dépendants que les autres pays de l'UE. Pour ne citer qu'un exemple, ils exportent 40% de leur production dans l'Union, tandis que les exportations des pays européens au Royaume-Uni ne représentent que 8%. Le déséquilibre est flagrant.

Un premier bilan est toujours prévu en juin. Boris Johnson, égal à lui-même, a déjà menacé de « claquer la porte » dès l'été si les discussions n'avancent pas. Mais, encore une fois, ses tactiques sont connues. Aucune partie n'a intérêt à refuser tout accord. Ne pas confondre la stratégie visionnaire avec des « postures » tacticiennes à usage interne, et visant aussi à impressionner « l'autre ».

Les discussions vont se dérouler simultanément au sein de 11 groupes de négociation : commerce ; transports, énergie ; pêche ; politique de concurrence ; coopération judiciaire ; sécurité, etc.

Après la période de confinement (vidéoconférences), les réunions « physiques » se feront alternativement à Bruxelles et Londres. Pas de jaloux !

Les enjeux respectifs sont clairs.

Il n'est pas question pour l'UE de « brader » l'accès de son marché de 450 millions de consommateurs. Car les Britanniques nous ont souvent montrés depuis deux ans qu'ils voulaient « le beurre et l'argent du beurre ». Pour l'Union, le marché unique, c'est assez simple à résumer, c'est un marché ouvert à l'intérieur de l'UE, sans frontière économique, donc sans quotas et sans aucun droit de douane. Ce régime marche très bien depuis des décennies, pas question de déréguler un système qui fonctionne dans 27 pays! Or, on ne sait pas si les Britanniques vont respecter des conditions loyales de concurrence, les normes européennes en matière de droit de travail, d'environnement ou de fiscalité. Nous n'allons quand même pas démanteler, détricoter tous ces acquis!!

De son côté Londres, au contraire, réitère son refus de s'aligner d'office sur les règles européennes, revendiquant, après le 31 décembre 2020, sa « liberté commerciale ». Dans ce cas, le Royaume-Uni ne pourra pas profiter de notre marché intérieur! C'est clair et net.

Autre sujet de discorde : les Britanniques récusent la Cour de Justice de l'Union européenne, or elle a un rôle utile et même indispensable dans le mécanisme de résolution des différends, en vertu d'une

relation entre « égaux souverains » selon les traités. Là encore, l'UE ne va quand même pas renoncer à son socle judiciaire commun, créé pour résoudre les différends entre États!

Le premier sujet majeur à traiter urgemment, pour plusieurs États Membres, la France principalement, est celui de la pêche. L'UE souhaite un « accès réciproque aux eaux territoriales ». Londres veut redevenir un « État côtier souverain », et négocier chaque année l'accès à ses eaux, bien plus poissonneuses que les côtes françaises... Et cet accès aléatoire aurait évidemment un coût non négligeable (taxes). Ce pourrait être la fin des activités des pêcheurs bretons, s'il n'y avait pas d'aides de l'État français pour les soutenir, étant souvent très endettés par leurs investissements coûteux (bateaux ; matériel divers).

Les négociateurs européens ont donc prévenu : la pêche est un sujet clé pour l'Union. Il n'y aura pas de traité commercial s'il n'y a pas d'accord formel sur la pêche.

Les négociateurs sur les relations de l'après-Brexit ont démontré depuis 18 mois que la nature de ces relations n'étaient pas qu'économiques, mais aussi politiques, voire idéologiques. Londres est pour l'indépendance la plus grande, quel qu'en soit le prix à payer. Mais les citoyens Britanniques soutiendront-ils longtemps un Boris Johnson aussi intransigeant, « droit dans ses bottes », si leur pouvoir d'achat baissait durablement ?

Si, faute d'accord dans 9 mois, l'UE est conduite à son tour à mettre des taxes douanières sur les produits britanniques exportés massivement dans les 27 autres États membres ?

Jusqu'à présent, le bon sens a prévalu, sur l'Irlande notamment. Nous avons un fin négociateur (Michel Barnier).

Les négociations avec nos amis britanniques ne sont pas nouvelles, elles durent depuis...47 ans, puisqu'ils sont membres de l'UE depuis 47 ans, durant lesquels ils avaient demandé, et obtenu, maintes dérogations : ils n'ont pas pris l'euro, ni les accords de Schengen, ni la Charte des droits fondamentaux. Excusez du peu! Ils étaient déjà dans une Europe « à la carte ». Ils avaient donc, déjà, depuis longtemps, « un pied dedans, un pied dehors ».

L'avenir dira s'ils acceptent finalement, à partir de 2021, d'avoir un pied dehors certes... mais un pied dedans !! Pour le soulagement de tous...Sans « vainqueur ni vaincu », dans le respect de chacun. Pour rester quand même ancrés un peu (beaucoup?) à l'Europe, plutôt que happés par les sirènes - risquées - du « grand large »...

Les Britanniques sont pragmatiques, l'Histoire l'a démontré. Le Royaume-Uni est une grande démocratie. Il devra tenir compte des souhaits de ses peuples, divers et fiers, de l'Ecosse, du Pays de Galles... Le Royaume-Uni de Sa Majesté la Reine fera tout pour ne pas imploser. Il devra composer.

## Coronavirus : l'Union européenne à la peine !

Après un numéro spécial consacré à ce thème et l'article de Michèle Rivasi, il apparaît utile d'introduire une rubrique récurrente sur ce sujet. Le coronavirus a mis à mal la solidarité européenne, les États ayant eu tendance à jouer cavalier seul, en tous cas dans un premier temps. Réaction peut-être naturelle considérant l'importance du mal, mais réflexe illusoire devant une pandémie qui ne connaît pas de frontières; c'est d'ailleurs le propre d'une pandémie, nous aurions du nous en

souvenir, les exemples ne manquant pas de par le monde. Tout au long des mois qui viennent, nous évoquerons les mesures prises, celles envisagées et nous commenterons ce qui nous paraît essentiel : la solidarité européenne, pendant et après la pandémie.

#### La solidarité en question par Alain Réguillon.

Bien que n'ayant nulle compétence dans les domaines de la santé, de la protection civile et de la protection des frontières extérieures, la Commission européenne est toutefois parvenue à ramener les pays-membres à la raison : la solidarité, encore bien faible, devient réelle. Ainsi l'Allemagne accueille-t-elle des malades d'autres pays, notamment de l'Italie et de la France ; l'Allemagne et la France ont enfin envoyé du matériel médical à l'Italie après avoir décrété, comme d'autres pays, l'interdiction d'en exporter ; les pays d'Europe centrale et orientale et des Balkans reviennent dans le jeu européen après avoir, les premiers, fermé leurs frontières ; seule encore la Slovaquie, la Roumanie et la Pologne —pays le plus fermé des 27- font preuve de mauvaise volonté. Le besoin d'assistance devant la prolifération du virus fait cependant comprendre à chacun que la fermeture des frontières n'est pas la solution. La commission européenne a ainsi obtenu des couloirs de circulation pour le transport de matériel médical et l'alimentation.

La solidarité avec les pays tiers se manifeste aussi par le déblocage de 272 millions d'euros; La Norvège, pays hors l'Union européenne de 5 millions d'habitants, l'un des plus riches du monde, vient d'envoyer 10 millions d'euros à l'Organisation mondiale de la santé pour intervenir dans les pays les plus pauvres et ceux connaissant des conflits intérieurs.

Hors aujourd'hui les États-Unis dont le slogan reste « l'Amérique d'abord », la solidarité s'organise aussi sur le plan international, l'ONU étant, bien que tardivement, désormais en ordre de bataille. Une mention spéciale pour Cuba et l'Albanie qui ont dépêché en Italie respectivement 52 médecins et infirmières et 31 personnes qualifiées. La Russie et la Chine ne sont pas les derniers aussi à intervenir, en mettant à disposition du matériel et des médecins, notamment militaires pour la Russie.

Pour ces derniers pays, il ne faut pas être naïf. Leur intervention est aussi géostratégique, tant en Europe, qu'en Afrique et qu'en Asie, la Chine étant la plus offensive et probablement celle qui attend le plus de retour de pays ainsi redevables. Nous aurons l'occasion de revenir sur cet aspect de cette crise sanitaire mondiale.

Le réveil le plus douloureux sera celui des milliers de morts que laissera cette pandémie. Il sera temps d'en faire le décompte macabre dans quelques mois, lorsque nous serons sortis de ce cauchemar. Ce décompte devra être fait pour l'Europe bien sûr, mais aussi pour les autres continents. Pour chacun, il faudra alors mesurer l'efficacité des mesures prises, le degré d'inadaptation des systèmes de santé, la réalité des moyens humains qui auraient été utiles et tout autre paramètre qui servira à la mise en place d'un vaste plan mondial pouvant nous garantir de pouvoir faire face à une prochaine pandémie.

Le coût financier de la crise portera sur la relance économique, la préservation de l'emploi et la protection sociale. Aujourd'hui, plus de 2 700 milliards d'euros sont mobilisés par les États et par l'Union; il en faudra sans doute bien d'avantage pour sortir de la crise et répondre à ces défis.

Mais, dans ces domaines, les réponses ne seront pas les mêmes selon les continents. Il est une chose certaine, c'est que l'ouverture sur le monde en sera changée, les échanges modifiés et les priorités mondiales bouleversées. A l'urgence climatique va s'ajouter l'urgence sanitaire, celle de la pauvreté, celle du règlement des conflits armés qui affectent d'ailleurs souvent les pays les plus pauvres et la question des migrations dont il faudra bien trouver, en tous cas, en Europe, des réponses communes. Cinq enjeux majeurs qu'il faudra traiter ensemble, d'abord à l'échelle de l'Union européenne, puis au niveau mondial. Et dans cette lutte pour l'avenir, il faudra veiller au partage du fardeau, sans prépondérance d'aucun pays. Cela pose, à l'échelon mondial, la question du rôle des Nations Unies et du Conseil de sécurité aujourd'hui obsolète et nuisible à l'émergence d'un monde nouveau où la solidarité doit devenir la règle première.

#### Le Covid19 pourrait-il tuer la démocratie ? Par Alain Malégarie.

Le covid19 a déjà fait beaucoup de dégâts humains, ayant touché la quasi-totalité de notre planète. Pourrait-il faire aussi une nouvelle victime : la démocratie ? Et cela se passe chez nous, en Europe, en Union européenne : en Hongrie ! Décidément, les « démocratures » - pour ne pas dire pire...-profitent toujours d'événements exceptionnels pour passer en douce des lois liberticides.

La Hongrie de Viktor Orban avait déjà été épinglée, en 2018, par l'UE pour des dérives et manquements répétés à l'état de droit et aux libertés dans son pays. Et l'Union avait, pour la première fois, activé l'article 7 du Traité du fonctionnement de l'Union européenne (TFUE), condamnant ces pratiques impensables en Union européenne et prévoyant même des sanctions financières.

La Pologne avait subi le même sort. Même cause, même effet.

La Hongrie a cependant récidivé, lundi 30 mars, en faisant voter au Parlement hongrois les « pleins pouvoirs » au Premier ministre Viktor Orban, et ce pour une durée indéterminée. Ce texte de loi, promulgué par le Président de la République, János Ader, accorde donc au chef du gouvernement le pouvoir total de légiférer par ordonnance, sans contrôle des députés, dans tous les domaines et ce pour une durée indéterminée. Bien joué!! La presse et l'opposition hongroises, et toute l'UE s'inquiètent énormément car le pays est déjà en pleine dérive démocratique depuis des années, mettant en prison des journalistes, fermant des journaux, révoquant des fonctionnaires, magistrats notamment, et mettant à la place des magistrats aux ordres du pouvoir. Actions totalement indignes d'un État membre de l'Union européenne, qui s'est construite depuis plus de 60 ans pour restaurer définitivement la paix et la démocratie.

Le prétexte de cette loi de non-droit est bien sûr l'épidémie du Covid19, cette loi servirait à « tout faire pour stopper la propagation du virus » selon la ministre de la Justice hongroise. La « ficelle » est un peu grosse.

Certes d'autres pays membres de l'UE ont pris des mesures d'urgence, compte tenu de cette crise sanitaire exceptionnelle. C'est le cas, d'ailleurs, de la France et du Royaume-Uni. Orban se servira sans doute de ces exemples...

Sauf que la différence – de taille – entre ce qu'il fait et ce que nous faisons est, de sa part, l'absence totale de précision de la durée de ces pouvoirs spéciaux. Orban a d'ailleurs déjà usé de son cynisme

habituel : « Nous ne savons pas quand finira l'épidémie, donc je ne peux pas vous donner une date limite ». Il a même osé dire que cette loi avait été prise pour « simplifier la chaîne de décision dans le cas où les députés tomberaient malades à cause du virus et ne pourraient pas se réunir ». Sic! Ben voyons!

Il a, en passant, violé la Constitution de son propre pays qui prévoit que le renouvellement de « l'état d'urgence » soit voté tous les quinze jours par le Parlement. Cette affaire est grave. Orban ne change pas, profite de la situation et viole ostensiblement la Charte des Droits fondamentaux et tout le droit de l'Union.

Neuf organisations de défense de la presse ont déjà appelé « les dirigeants de l'UE à dénoncer une loi qui porte atteinte aux droits fondamentaux et aux libertés des médias ». L'ancien Premier ministre italien, Matteo Renzi, a demandé également avec force aux dirigeants européens de réagir. Cette nouvelle attaque des valeurs démocratiques et de l'État de droit est très grave. Le mutisme des dirigeants des autres États membres aussi. Car non seulement cette lâcheté coupable pourrait inciter d'autres États à dériver, à leur tour, mais c'est aussi une perte terrible de crédibilité de notre Europe face au monde, dont les fondations, l'ADN, sont précisément les valeurs de droit et de démocratie. C'est absolument la « ligne rouge » à ne pas franchir.

Comment l'UE, modèle de droit, de démocratie, de liberté pour une grande partie du monde, peutelle tolérer en son sein une « violation aussi flagrante de ses valeurs fondatrices », selon les propos justes du journaliste Pierre Haski.

Attention aux faux prétextes. Attention à la boite de Pandore. Attention danger ! Une institution démocratique comme notre Union qui ne respecterait pas ses propres règles fondamentales se condamnerait elle-même.

Dirigeants de l'Union Européenne, réagissez vite! Un peu de courage!

#### Points de vue sur la mutualisation des dettes.

Réagissant à l'impasse dans laquelle se sont placés les chefs d'État et de gouvernement à propos des euro-bonds ou corona-bonds, Jacques Delors s'est exprimé, ce qui est rare, pour mettre en garde contre la division qui vise les Européens, et pas seulement sur la solidarité financière : « Le climat qui semble régner entre les chefs d'État et de gouvernement et le manque de solidarité européenne font courir un danger mortel à l'Union européenne ».

Au sujet des Euro-bonds, nous livrons ci-dessous, quelques réactions de nature à éclairer le lecteur sur cette question.

**Définition.** Un euro-bond ou euro-obligation est un emprunt émis en commun par les pays de la zone euro. Concrètement, les euro-bonds consistent à mutualiser la dette des pays de la zone euro qui les garantissent solidairement.

#### **Corona-bonds?** Par Jacques Fayette.

À la fin du mois de mars, la situation économique des pays européens se manifeste par une baisse des perspectives de croissance qui se situe entre 2 et 8% selon les pays et selon les prévisions sur la durée de la crise. Il va donc falloir financer la crise et la reprise.

Un projet qui avait échoué en 2008 refait maintenant surface : celui d'euro-bonds c'est-à-dire de bons du trésor européens. Neuf gouvernements : Belgique, Espagne, France Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Portugal, Slovénie ont relancé le projet lequel s'est heurté au refus immédiat de « pays fourmis ». Ce refus parfois hautain, comme celui du Ministre néerlandais des Finances Wopke Hoekstra, qui a demandé à la Commission d'enquêter sur les raisons de l'absence de marge de manœuvre budgétaire de certains, proposition traitée de « répugnante » par le Premier portugais Antonio Costa. Il n'y aura donc pas de bons du trésor européens en se fondant sur l'article 125 du TFUE qui exclut la solidarité financière. La présidente Ursula Von der Leyen avait même laissé échapper le mot « slogan » pour ce projet, adoucissant ensuite son propos.

Certains ont alors soulevé l'idée d'avoir recours à une coopération renforcée pour laquelle il faut neuf membres (Titre III du TFUE). Cette idée n'a qu'une très très faible chance de se concrétiser car les conditions de mise en œuvre d'une coopération renforcée sont complexes et donc longues. On voit difficilement la BCE racheter des « corona-bonds » sans provoquer une tension majeure dans la zone euro, on ne voit pas la France se joindre à une telle opération qui renchérirait considérablement le financement de ses besoins.

Sauf miracle, il n'y aura donc pas d'euro-bonds ou de corona-bonds. Il reste à évaluer l'impact de ces refus sur les opinions publiques européennes, certaines réactions laissent craindre le pire d'où la réaction très inhabituelle de Jacques Delors «Pour que l'Union européenne fonctionne, il faut la compétition qui stimule, la solidarité qui unit et la coopération qui renforce ».

#### A crise exceptionnelle, propositions exceptionnelles! Alain Malégarie

L'absence d'accord des 27 Etats membres, et même des 19 (Zone euro) au dernier Conseil européen du 26 mars sur la mutualisation des dettes publiques entre États membres via un système d'eurobonds (emprunts communs), déjà proposés en 2011 lors de la crise financière pourrait déboucher néanmoins sur d'autres actions fort intéressantes sur le plan de la solidarité.

- 1) La Commission européenne proposera le 7 avril, à la réunion des Ministres des Finances de la zone €, un dispositif pour les travailleurs privés de revenus du fait de l'épidémie mondiale, destiné à éviter une explosion de licenciements et soutenir les États qui mettent en place (et paient) des mesures de chômage partiel.
  - 100 milliards € seront mis à disposition des États. Cette somme sera empruntée sur les marchés mais garantie par les États membres pour avoir les taux les plus bas (voire nuls ?).
  - Ce dispositif est baptisé **SURE** (Support to mitigate Unemployement Riskes in an Emergency), en bon français : soutien pour atténuer les risques de chômage en cas d'urgence. Il sera destiné aux régions les plus touchées.
  - Le Commissaire européen à l'emploi, Nicolas Schmidt justifie cette proposition d'urgence par l'explosion du nombre de chômeurs, de courte ou moyenne durée, et de chômage technique.

Il faut agir, sinon on aura une crise sociale dans les mois (et année?) qui viennent, sans précédent !!

Ce dispositif sera examiné par l'Euro-groupe (19 États de la zone euro, 332 millions de citoyens), réuni en urgence ce mardi 7 avril.

- 2) Thierry Breton, Commissaire européen au Marché intérieur, propose aussi de créer un « Fonds européen de reconversion industrielle »afin que tous les États y aient accès pour « sauver leur tissu industriel ».
- 3) La Commission prépare également actuellement une nouvelle proposition de budget pluriannuel 2021-2027, pour relancer la machine économique dès l'épidémie finie.
- 4) Miracle !! Les Pays-Bas, après leur refus catégorique d'euro-bonds, assouplissent leur position : ils envisageraient aussi un « Fonds Corona » européen temporaire, de 10 à 20 milliards €, auquel leur pays « serait prêt à contribuer substantiellement » Comme quoi, il ne faut jamais désespérer, les États fourmis peuvent aider aussi les États cigales.
  - Ce Fonds serait financé par des « dons » (publics/privés ?) et destinés aux pays les plus touchés, frappés par l'épidémie et ses conséquences (donc l'Italie qui était déjà en grande difficulté avant la crise sanitaire, l'Espagne, etc.)
- 5) La France, via son ministre de l'Économie et des Finances, Bruno Le Maire, propose à son tour un nouvel instrument de sauvetage européen, géré par la Commission européenne, en complément du budget de l'Union. Ce « fonds » serait limité dans le temps, mais avec une possibilité d'endettement.

Le 7 avril sera donc une date importante pour la zone euro, avec des propositions innovantes qui « contournent » le système commun d'euro-bonds sans les nommer ! Mais si ces dispositifs étaient adoptés, on aurait fait un pas de plus vers la solidarité. Comme disait Jean Monnet, « l'Europe n'avance que dans les crises ». Et celle, économique, qui se profile, promet d'être sévère...

#### Corona-bonds, la fracture Nord-sud sera-telle dépassée ? Chloé Moullenc

A l'heure où s'étend la solidarité au sein des pays afin de pallier au marasme du confinement, celle-ci s'interroge une nouvelle fois entre les membres de l'Union Européenne.

« L'Europe ne se fera pas d'un coup, ni dans une construction d'ensemble : elle se fera par des réalisations concrètes créant d'abord une solidarité de fait. » affirmait la déclaration Schuman de 1950. Des ambitions plus que jamais d'actualité dans une conjoncture où la crise sanitaire touche à son apogée.

Néanmoins, les membres de l'Union qui tentent d'apporter une solution commune se voient de nouveau confrontés à une traditionnelle rivalité entre l'Europe du Nord et l'Europe du Sud.

Il s'agira donc de s'interroger sur les divergences passées afin d'anticiper la résilience des entreprises européennes, victimes d'une inexorable récession. Une relance qui pourrait trouver sa source dans les divers mécanismes financiers de gestion de crise, échafaudés sur les ruines de la crise de la dette en zone euro.

#### Les Corona-bonds, un « palliatif » controversé

En ce début mars 2020, La Banque centrale met en avant le mécanisme des « euro-bonds », surnommé actuellement « corona-bonds », qui consiste à solliciter les investisseurs du monde entier à prêter à l'Union Européenne une somme visant à anticiper la sortie de crise. Rappelons que le niveau de confiance accordé demeure propre à chaque pays de l'Union, ce qui se reflète par la disparité des taux d'intérêts, sujet à débat aujourd'hui. Toute l'originalité de ce mécanisme réside dans le fait qu'un prêt commun à l'Union Européenne garantirait un taux relativement bas pour les pays de l'Europe du Sud, qui sont également les plus touchés par la pandémie. Un mécanisme qui semble profitable à Rome, Madrid et Lisbonne mais dont Berlin et La Haye craignent une dépendance du Sud, qui nuirait aux économies du Nord.

Selon le premier ministre Néerlandais Mark Rutte, la mise en place des euro-bonds conduirait à une charge politique qui rendrait l'Allemagne et les Pays Bas (bénéficiaires de taux d'intérêts bas), Coresponsables de la dette du Sud. Berlin rejoint également cette position exprimée par le ministre des Finances allemand Olaf Scholz qui prône la mise en place du MES (mécanisme européen de stabilité), considérant qu'il est trop tôt pour mettre en œuvre les euro-obligations<sup>3</sup>.

A titre comparatif, sur la région Africaine, les recours aux financements internationaux ont montrés leur efficacité. Ces moyens les ont encouragés à reconstruire une discipline budgétaire ainsi qu'une politique de transparence, qui réduit par conséquent le détournement de fonds<sup>4</sup>. Toutefois, l'Union européenne ne peut appliquer un tel mécanisme sans prendre en compte ce syndrome post-traumatique de la crise des dettes souveraines. Ainsi, la question de « soutenabilité » de la dette semble de nouveau faire écho entre les murs de la Bundesbank.

Il convient malgré tout de rappeler que les controverses concernant les euro-bonds ou la mise en place du MES ne font pas l'objet d'une nouveauté. Ce schéma s'était déjà produit entre 2010 et 2012 dans cette même optique de relance budgétaire des pays les plus atteints.

#### Le recours au mécanisme européen de stabilité (MES), un éventuel compromis ?

A la suite de la crise des Subprimes de 2008, les pays de la zone euro se retrouvent fortement endettés. La Grèce notamment, a dû adopter un plan d'austérité, menaçant de faire défaut sur sa dette. La question de la place de ce pays dans la Zone euro résonne au sein des institutions, ce qui inquiète grandement les marchés, qui craignent une déstructuration de la zone euro. Ainsi, afin de maintenir l'unité Européenne et de prévenir d'éventuelles crises économiques, le 1<sup>er</sup> juillet 2011, les États ratifient le traité établissant le MES conformément à l'article 136 nouveau du traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne (TFUE). Celui-ci permettrait d'accorder des prêts mais également de racheter la dette d'États en crise (via les opérations monétaires sur titre)<sup>5</sup>, leur imposant des mesures spécifiques en matière de finances publiques. Un mécanisme qui se présente comme un pas révolutionnaire dans la construction européenne, mais qui suscitait malgré tout un grand nombre de divergences tant sur son efficience que sur son ambition solidaire. Selon les mots

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>« Nous sommes prêts à la solidarité, mais une solidarité bien pensée »Olaf Scholz

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>Diop, Samuel, et Celina Bonnemaison. « Pays africains et Eurobonds (Euro-obligations) : effet de levier pour le financement du développement ou future crise de la dette ? », Techniques Financières et Développement, vol. 123, no. 2, 2016, pp. 27-38.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Opérations monétaires sur titre : programme permettant à la BCE de racheter les dettes souveraines des Etats membres de l'euro zone

de Fabrice Bin, « Le MES est surtout connu pour son intervention en Grèce où la solidarité a moins frappé les esprits que l'importance des contreparties exigées en termes de réformes structurelles. »<sup>6</sup>

En effet, malgré la mise en œuvre de cet instrument en 2012, la Grèce maintient une dette de 178% de son PIB<sup>7</sup> et un taux de chômage de 16, 7%<sup>8</sup>. De plus, l'article 4 du traité semble refléter une inégalité éminente au sein des membres de la zone euro<sup>9</sup>. Dans la mesure où l'Allemagne détient environ 27% des parts, la France, plus de 20% et l'Italie, plus de 18%, cela prête à s'interroger sur une solidarité qui pourrait reposer sur une gouvernance économique des pays « forts » de l'Union. Peut-on alors conclure à un mal nécessaire ?

Effectivement, ce constat reste à relativiser dans le sens où le Portugal et l'Irlande ont pu tirer profit de cette aide qui marque tout de même une volonté européenne de se projeter vers un fédéralisme monétaire. Une volonté réaffirmée par le directeur du MES cette année qui considère préférable de renforcer les instruments existant plutôt que de recourir à l'euro-bond qui prendrait entre un et deux ans<sup>10</sup>.

Ainsi, dans la continuité de cette esquisse, le mardi 24 mars, les ministres des finances de l'Union ont conclu à un éventuel assouplissement des conditions de mise en œuvre du MES. Il s'agirait de rendre accessible les fonds à tous les pays durant cette crise, et ainsi écarter les impératifs redoutés depuis la crise grecque. La seule condition serait de se conformer sur le long terme au système du Pacte européen de stabilité. La Banque centrale européenne, refusant d'utiliser les OMT dans ce contexte, se tient également prête à un rachat de dette souveraine de 750 milliards d'euros dans le cadre du programme d'achat d'urgence pandémique (PEPP)<sup>11</sup>.

A l'heure actuelle, aucune décision n'est encore adoptée. Les réticences se présentent ainsi comme un affaiblissement de la coopération européenne, légitimées par le manque de confiance envers la discipline budgétaire de certains États d'Europe du Sud. Cet évènement soulève de nombreux enjeux bien antérieurs à l'épidémie, qui appellent à repenser la solidarité européenne ainsi que les structures de gestion de crise. Une prise en charge du risque propre aux crises sanitaires, qui nécessite une action immédiate des décideurs afin d'évincer la propagation, et de prévenir au mieux les conséquences économiques et politiques sur le long terme<sup>12</sup>.

La solidarité dans l'Union Européenne semble donc être, tant une affaire de choix parmi divers mécanismes financiers, qu'une volonté politique portée vers un fédéralisme monétaire.

<sup>8</sup>Cf. annexe 3

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup>Bin, Fabrice. « Le renouvellement de la prise de décision financière au sein de l'Union européenne suite aux crises récentes. Quelle solidarité dans la procédure budgétaire européenne et au sein du Mécanisme européen de stabilité (MES) ? », *Gestion & Finances Publiques*, vol. 4, no. 4, 2017, pp. 41-46.

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup>Cf. annexe 2

<sup>&</sup>lt;sup>9</sup> Traité préc., art. 4, al. 7 : « Chaque membre du MES dispose d'un nombre de voix égal au nombre de parts qui lui ont été attribuées dans le capital autorisé du MES conformément à l'annexe II. Le droit de vote est exercé par la personne qu'il a désignée ou son suppléant au sein du conseil des gouverneurs ou du conseil d'administration »

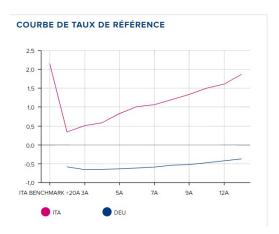
<sup>&</sup>lt;sup>10</sup>Klaus Regling: « La solidarité européenne doit prendre forme en recourant rapidement aux institutions et aux instruments existants », dans le monde, 02 avril 2020

<sup>11</sup> Programme d'achat d'urgence pandémique : programme de la BCE destiné à anticiper la crise économique engendrée par le covid-19.

<sup>&</sup>lt;sup>12</sup> Patrick Peretti-Watel « La gestion des crises sanitaires » Avril 2010

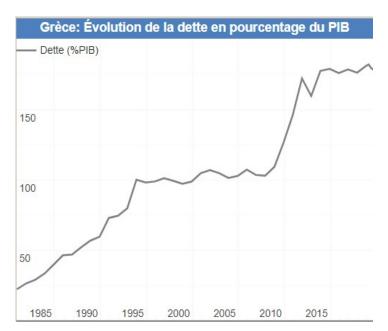
#### Annexe 1 : comparaison des taux d'intérêt de référence Italien et Allemand

<u>Source</u>: graphique Boursorama, taux souverains zone Europe Italie, consulté surhttps://www.boursorama.com/bourse/taux/souverains/?area filter%5Bcountries%5D=ITA



Annexe 2 : évolution de la dette Grecque entre 1985 et 2019

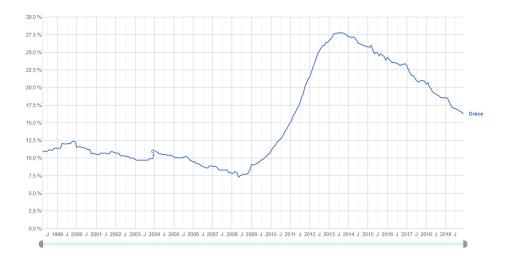
Source : graphique countryeconomy, Grèce-dette publique consulté sur <a href="https://fr.countryeconomy.com/qouvernement/dette/grece">https://fr.countryeconomy.com/qouvernement/dette/grece</a>



Annexe 3 : Graphique évolution du taux de chômage en Grèce entre 1999 et 2019

Sources: public data, taux de chômage consulté sur

 $\frac{https://www.google.com/publicdata/explore?ds=z8o7pt6rd5uqa6~\&met~y=unemployment~rate\&idim=country:el:tr:it\&formula for the dim of the dim o$ 



#### Une mutualisation des dettes oui, mais sous conditions! Par Alain Réguillon.

La mutualisation des dettes serait un élan de solidarité propre à aider les pays les plus fragiles et à donner un signal fort aux investisseurs internationaux qui, assurés de recouvrer leurs prêts, ne gonfleraient pas exagérément les taux. Mais cela ne peut se faire sous la pression de l'émotion présente, ni en faisant l'impasse sur la situation économique et financière des États membres avant la pandémie. Les dernières mesures prises par la Commission européenne et que présente Alain Malégarie vont dans le bon sens, mais elles répondent à l'urgence, ce qui est bien, mais insuffisant.

Bien que non expert en ce domaine, le bon sens me paraît se trouver selon deux logiques. La première est de considérer le surplus de dépenses et donc le déficit et les dettes supplémentaires des pays frappés par la pandémie. Ils le sont tous. Cette part là, sur une période de 10 ans, pourrait faire l'objet d'une mutualisation des dettes par l'émission d'obligations garanties par le mécanisme européen de solidarité (MES), instrument financier créé en 2010 et qui a prouvé son savoir faire et son efficacité.

La deuxième logique devrait découler d'une analyse fine de ce que sont les dettes de chacun avant la pandémie. Il faudrait distinguer 3 types de dettes :

- 6) celles liées à l'investissement industriel qui pourraient être renégociées avec des garanties de la Banque européenne d'investissement afin d'alléger la trésorerie des industries privées ou nationales, le temps de retrouver des marges de compétitivité. Une réduction forte des dividendes versés aux actionnaires, au moins le temps de retrouver des marges, accompagnerait ces programmes. Les autres secteurs de l'économie (PME/PMI, commerce, artisanat et agriculture) seraient pris en compte de la même manière, mais à travers des programmes communautaires financés par les fonds structurels et la PAC.
- 7) Celles contractées pour les investissements d'intérêt public liés aux réseaux routiers, ferroviaires, de télécommunication ; aux écoles, aux hôpitaux, au logement social, à la formation des personnels de santé, de sécurité intérieure, des enseignants et des magistrats. Ces dettes pourraient faire l'objet de renégociations spécifiques et l'émission d'obligations nationales garanties par la Banque centrale européenne.

8) Celles liées à la sécurité extérieure, c'est-à-dire, à la défense. Pour cela, il faudrait créer un instrument financier spécifique type MES, mais dédié à la sécurité extérieure. Toutes les dettes relatives à ce secteur seraient mutualisées par l'émission d'obligations européennes à une condition, que les dépenses d'armement soient liées à l'achat d'armement européen. Les pays ayant fait le choix d'armements fabriqués dans des pays tiers, hors ceux de l'espace économique européen, seraient exclus de cette mutualisation ou, pour le moins, y seraient partie prenante pour la seule part de ce qui serait européen. Cet outil et cette mutualisation seraient, par ailleurs, de nature à renforcer et accélérer l'émergence d'une défense européenne. A noter que cela rejoint une proposition ancienne de Thierry Breton qui demandait à ce que l'on sépare, dans le calcul des dettes, la part liée à la défense.

Quels que soient les choix qui seront faits demain, une part de mutualisation, sous quelque forme que l'on invente, devra émerger au risque de voir l'Union s'affaiblir durablement.

## Les migrations en question

#### Crise migratoire, nouvelle et pourtant prévisible !par Alain Réguillon.

La crise sanitaire internationale a éclipsé une autre crise naissante avant la pandémie, celle de nouvelles migrations importantes. La cause tient à un regain de tension en Syrie avec l'intervention turque dans le Nord-est d'un pays qui n'avait nullement besoin d'une guerre dans la guerre. Conséquence, l'afflux de quelque 15 000 migrants aux frontières nord de la Grèce et sud de la Bulgarie a qui la Turquie a dit qu'ils pouvaient passer en Europe! Les tensions fortes qui montent entre ce pays et l'Union européenne, voire ses alliés de l'OTAN, laisse craindre qu'à court terme, le honteux accord passé en 2016 pour que la Turquie retienne 3 millions de migrants, majoritairement des réfugiés, vole en éclat. Que ferons-nous alors si ces 3 millions de personnes sont poussés vers les frontières de l'Union ? Est-ce que le renforcement du dispositif FRONTEX suffira ? Je ne le crois pas ! Laissera-t-on, comme en 2015 la Grèce, l'Italie, Malte, Chypre, l'Espagne crouler sous le poids de migrants qu'ils ne seront pas à même d'accueillir et encore moins de contenir? Cela n'est pas pensable. C'est pourquoi, bien que le souci de chacun soit aujourd'hui sanitaire, il ne faut pas négliger la question migratoire qui se dessine. J'ai d'ailleurs une pensée pour ces populations. Quel est leur état sanitaire dans les camps ? Dans quelle proportion vont-elles être frappées par le coronavirus ? Comment pourrons-nous être assurés de leur immunité lorsqu'elles arriveront chez nous ? La question des tests se pose donc au-delà de celle de l'accueil et de leur répartition dans des conditions dignes!

La situation est inquiétante car le spectre de 2015 est toujours présent et les 27 sont toujours aussi divisés sur le traitement de cette question. Le seul accord porte sur le renforcement du dispositif de contrôle des frontières extérieures, tout en laissant intervenir les pays qui se trouvent en première ligne. Ainsi, lorsque le Président Erdogan décide d'ouvrir ses frontières et de pousser, voire de convoyer depuis Istanbul plusieurs milliers de migrants, l'accueil qui leur est réservé est indigne. La police et l'armée helléniques tirent à blanc, projettent des gaz lacrymogènes pour contenir cette vague de miséreux.

Erdogan est un sale type, cela n'est pas nouveau. Mais le comble du cynisme de cet individu est, qu'en provoquant une telle situation, il veut faire pression sur l'Union européenne afin d'obtenir un soutien financier et diplomatique à son intervention en Syrie. Devant la fermeté des pays de l'Union face à ce chantage, il menace d'ouvrir les camps où se concentrent plus de 3 millions de réfugiés. La

conséquence de son forfait est que les tensions entre la Grèce et la Turquie sont exacerbées avec un réel risque de conflit armé entre les deux pays. Que fera alors l'Union ? Que fera l'OTAN dont les deux pays sont membres ? Aucune réponse n'est à ce jour apportée ; est-elle seulement réfléchie ?

Avec la pandémie du coronavirus qui se répand aussi en Turquie, les autorités turques ont décidé, le 27 mars, de disperser 5 800 migrants retenus le long de la frontière en les plaçant en quarantaine dans des camps ouverts dans 9 provinces. Il en reste entre 2 000 et 4 600 selon diverses sources qui demeurent dans des conditions sanitaires déplorables. Combien seront ou sont atteints par le Covid19 ? Personne n'est à même de le dire aujourd'hui.

Sur l'île de Lesbos ou se trouve un camp de 22 000 réfugiés dont les dossiers sont en cours d'instruction, l'arrivée d'un navire de migrants à accosté sous les hués et les insultes d'une foule pourtant jusqu'à présent plutôt bien disposée vis-à-vis des réfugiés, en tout cas, ne les prenant pas à partie. Les choses changent. Sous la pression de l'extrême droite venue en force sur l'île, la xénophobie prend des proportions inquiétantes allant jusqu'à l'agression; un camp a été brulé récemment. Cela est une autre conséquence de l'action du président turque: le renforcement d'Aube dorée, mouvement néo-nazi qui met en pratique sa haine des autres et renforce sa présence et donc son audience auprès de populations exaspérées par une situation qui dure depuis...2015 et dont elle ne voit pas l'issue!

L'Union européenne, au premier rang desquels ses pays membres, a sa part de responsabilité dans la situation que nous connaissons. A-t-on tiré les leçons de la crise de 2015 ? Non. Avons-nous mis en place des dispositifs efficaces pour soulager les pays d'entrée et éviter de maintenir des populations fragiles hébergées dans des conditions innommables ? Non. Avons-nous avancé vers une politique commune d'asile et d'accueil cohérente engageant tous les pays de l'Union ? Non. A-t-on anticipé, au-delà des migrations découlant de la guerre, de l'insécurité, de la faim, etc., celles climatiques qui se profilent ? Non, non et non. L'égoïsme des États et l'impuissance de l'Union sont une calamité que la pandémie n'arrange pas.

Une mesure d'urgence est de se préparer à recevoir 3 millions de migrants à court terme. Ce scénario n'est pas utopique. Quelle que soit l'évolution du conflit en Syrie, il ne faut pas non plus occulter la guerre que conduit la Turquie envers les Kurdes ; il ne faut pas occulter la dureté du régime iranien qui va pousser à l'exil nombre de sa population ; il ne faut pas occulter la situation de l'Afghanistan après l'accord passé entre les Américains et les talibans qui va renforcer la guerre interne et augmenter le nombre de réfugiés fuyant un régime islamiste radical. Combien d'autres raisons pourrait-on encore développer pour souligner tous les travers d'un monde qui, aux portes de l'Europe, devient explosif.

Dans une lettre adressée au Président de la République, je joignais des tableaux proposant des répartitions de migrants en tenant compte de la démographie des 27 corrigées par la richesse de chacun. Aucun pays, hors le Danemark avec 1,05%, n'atteint 1% de sa population. Dans ce décompte, la France, sur la base de 3 millions de migrants, en aurait 609 000 à accueillir, c'est-à-dire 0,91% de sa population. Allant plus loin dans l'étude de cette répartition, selon les mêmes critères — population/PIB-, je montrais qu'une région comme Auvergne-Rhône-Alpes avec 8 millions d'habitants n'auraient que 75 000 migrants à accueillir. Qui peut raisonnablement dire qu'un tel accueil est impossible ? Que ferons-nous lors des migrations climatiques lorsque ce sont 10 à 13 millions de réfugiés qui se présenteront à nos portes ?

Il est temps que l'on prenne à cœur ce sujet et que l'on avance des solutions sérieuses, ambitieuses et dignes d'un bloc de pays qui place l'humanisme au premier rang de ses valeurs. Et que l'on ne vienne pas arguer que la pandémie et la crise économique sui suivront empêcherait toute action concertée à court terme. L'urgence sanitaire et l'urgence migratoire sont à placer sur un même plan! Le refuser serait un crime.

Il nous faut donc trouver des solutions. Aucun pays ne peut se targuer d'avoir mieux fait que d'autres ; Aucun pays ne peut prétendre faire mieux que les autres. Aucun pays ne trouvera seul des solutions. Comme pour la pandémie, c'est tous ensemble que l'on avancera ou que l'on...disparaîtra!

La question migratoire ne peut donc pas rester nationale. Il faut qu'elle soit une compétence déléguée à l'Union. Il faut que les solutions soient communes et s'appliquent aux 27 sans exception. Et si certains refusent la loi commune, alors ils devront en tirer les conséquences et, comme les Britanniques, se retirer de l'Union. Mais si une solution européenne est nécessaire et urgente, la question des migrations, notamment climatiques, intéresse le monde entier. Les Nations-Unies ont donc leur pierre à apporter à la prise en compte de ce phénomène. Le problème de cette organisation est qu'elle n'est plus adaptée à un monde où les nations ne sont plus la base de l'organisation du monde. Le conseil de sécurité hérité des affres de la seconde guerre mondiale est un frein au changement; il n'empêche même plus la guerre puisque ce sont certains de ses membres qui la font.

Alors il faudra changer cette organisation obsolète. Mais rien ne peut s'envisager tant que l'Union ne sera pas devenue une puissance d'équilibre dans le monde. Le temps est venu d'avancer vers une entité politique réelle où seront répartis intelligemment les pouvoirs, les responsabilités, l'autorité. Bien sûr, en cela la solution fédérale paraît la plus sensée. Encore faut-il la définir précisément. Des exemples existent, il faut les considérer. Cependant, le fédéralisme européen est à inventer. Il ne peut ressembler à aucun autre. Et il faudra toujours bâtir en s'appuyant sur la devise de l'Union : « Unis dans la diversité », nos vieux pays ne sauraient disparaître, ni les peuples devenir un dans une entité au sein de laquelle ils ne se reconnaitraient pas. Créer une puissance politique oui, mais pas sans la perspective d'un monde meilleur, d'abord pour les citoyens ; il faut créer l'envie.

Le dossier migratoire, la crise sanitaire, la crise économique devraient conduire à plus de solidarité, à plus de partage, à plus d'espoir. Rien ne peut se dissocier et les réponses à apporter sont urgentes, aucune n'étant plus prioritaire que d'autres. Peut-être est-il venu le temps de la révolution pour les Européens! Encore faut-il qu'ils sortent de leur égoïsme et qu'ils sachent se projeter dans le temps et dans l'espace.

## **L'Europe, entre le déshonneur et la guerre!** Par Jérôme Bru, comédien, metteur en scène, militant fédéraliste

Cette tribune a été écrite au début du mois de mars, alors que la pandémie n'était qu'à son commencement en Europe. Volontairement, je laisse ce texte tel qu'il a été écrit, dans l'urgence de ce moment, pour ne pas oublier que la question des réfugiés syriens et du non règlement de la guerre en Syrie est toujours d'actualité. Elle est même renforcée aujourd'hui comme une bombe à retardement qui risque de s'ajouter à la crise sanitaire actuelle.

La panique planétaire autour du Coronavirus a relégué la crise migratoire européenne, sur fond de guerre syrienne, en arrière-plan.

Médias, États, citoyens, font un décompte quotidien des quelques milliers de morts du Covid19, mais a-t-on fait le même décompte macabre des quelques 400 0000 morts de la guerre en Syrie? On s'inquiète d'un virus dont on ne possède pas l'antidote, mais s'inquiète-t-on, avec la même obstination, de cet autre virus bien plus mortel et dont on ne possède pas non plus l'antidote, qu'est la guerre fratricide que les hommes et les nations se livrent quotidiennement dans le monde ?

On montre du doigt des "migrants" au lieu de voir des réfugiés de guerre qui ont besoin d'aide. On regarde les conséquences de cet afflux à nos portes, au lieu de voir les causes, à la porte de ces gens qui ont fui la mort. Dans notre histoire européenne tourmentée, il y a comme un relent du même déni, de la même lâcheté et du même déshonneur qu'en 1938 quand Français et Britanniques ont laissé Hitler annexer la Tchécoslovaquie. La même passivité face à la dictature de Bachar el-Assad et son complice Poutine. L'Europe de 1938 a eu non seulement le déshonneur mais aussi la guerre. Faisons preuve de courage et de mémoire pour ne pas récolter les mêmes désastres!

On peut saluer le courage de Merkel qui a décidé en 2015 d'accueillir 1 million de réfugiés, dans l'immobilisme des autres États européens. Elle en paye aujourd'hui le prix politique. On lui reproche de n'avoir consulté personne mais la preuve est qu'aujourd'hui la seule unité européenne est dans les barbelés et la fermeture des frontières. On accuse la Turquie de faire un chantage aux Européens, qui cependant lui ont délégué la gestion du problème migratoire à coups de milliards d'euros (dont la totalité d'ailleurs n'a jamais été remise aux organisations concernées).

Les États européens persistent encore dans cette politique de l'autruche en demandant à Erdoğan de respecter un accord sans issue. Un accord financier au lieu d'une prise de position politique ! Un accord déshonorant pour la majorité des citoyens européens qui approuvent les valeurs de paix et de solidarité.

Le courage et la vraie politique européenne auraient été de ne pas abandonner la Syrie et d'aider les populations à construire une démocratie! Le courage aurait été de régler la cause des problèmes migratoires (régler le conflit et arrêter la guerre) et d'imposer le droit international dans cette région. Sans cela, tout ce qui arrive aujourd'hui était prévisible. L'Europe, par son immobilisme, a attisé les haines et le rejet. Elle a laissé la parole aux minorités xénophobes au lieu d'affirmer la voix de la majorité démocratique!

Il est temps de faire entendre cette voix de la démocratie européenne! Il est temps d'avancer vers une Europe fédérale solidaire dotée d'une politique étrangère commune. Il est temps de réformer la convention de Dublin afin d'éviter que les pays frontaliers soient les seuls à supporter le poids de la crise migratoire, dans le risque permanent de faire vaciller les fondements de l'UE! Attendrons-nous que cette situation fasse éclater l'Europe et détourne les citoyens du projet européen? Pire encore : attendrons-nous que la guerre se déclare aux portes du continent?

## Sommaire

L'édito d'Alain Réguillon. Il faut falloir changer !	Page 3
Le billet de Michèle RIVASI députée européenne « Coronavirus : la solidarité européenne en question	Page 4
Du côté des institutions	
Parlement européen, de nouveaux entrants	Page <b>7</b>
Conseil européenne, feu vert aux négociations d'adhésion A l'UE de la Macédoine du Nord et de l'Albanie	Page 7
Politiques européennes : des infos pour comprendre	
En 2020, INTERREG fête ses trente ans	Page 9
L'UE et la recherche : peut mieux faire	Page 10
L'accord commercial union européenne/Vietnam	Page 11
Espace et science	Page13
Chez nos partenaires	
Allemagne. Le terrorisme d'extrême droite à de nouveau frappé	Page 14
Débat à nouveau ouvert sur le suicide assisté	Page 14
Elections, épidémiela CDU avance sans masque	Page 15
Slovaquie. Le pouvoir change de main	Page 17
Chypre. Trafic de passeports	Page 17
BREXIT : le feuilleton. Une nouvelle négociation s'engage	Page 18
Coronavirus : l'Union à la peine	
La solidarité en question	Page 21
Le COVID19 pourrait-il tuer la démocratie ?	Page 22
Point de vue sur la mutualisation des dettes	Page 23
Corona-bonds	Page 24
Corona-bonds, la fracture Nord-sud sera-t-elle dépassée ?	Page 25
Une mutualisation des dettes oui, mais sous conditions!	Page 29
Les migrations en question	
Crise migratoire, nouvelle et pourtant prévisible	Page 30
L'Europe, entre déshonneur et la guerre	page 32

## Soutenez presse fédéraliste, abonnez-vous à ses revues :

« Fédéchoses » pour le fédéralisme : 4 N° par an : 30 €

Carnet d'Europe, actualité européenne le devoir d'informer : 6 N° par an 20 €

## Bon de commande :

Nom et prénom
Adresse courriel@@
Adresse postale
Je m'abonne* :
1) aux deux revues : 40 €
2) à Fédéchoses : 30 €
3) à carnet d'Europe, actualité européenne : 20 €
Je commande* :
1) les 4 N° de 10 ans d'actualité : 35 €
2) le tome 1 : dettes souveraines : 10 €
3) le tome 2 : migrations : 10 €
4) le tome 3 : Marché intérieur et mondialisation : 15 €
5) le tome 4 : UE : l'insuffisante intégration
3) le tome 4 . OL . I insuffisante intégration
Je règle par chèque à l'ordre de Presse fédéraliste pour un montant de :de :
Et l'adresse à : Alain REGUILLON — 23, passage des Alouettes — 69008 —LYON

Je peux aussi régler par Paypal sur le compte de Presse fédéraliste

www.pressefederaliste.eu

## Retrouver 10 ans d'actualité européenne à travers les recueils ci-dessous



Tome 1 -10 € Dettes souveraines des États membres de l'Union européenne : la Grèce au milieu du chaos

Tome 2 – 10 € Migrations : le dossier qui empoisonne l'Union européenne

> Tome 3 – 15 € Marché intérieur et mondialisation

Tome 4 – 5 € Union européenne : l'insuffisante intégration !

Les 4 tomes 35 € au lieu de 40 €, frais de port inclus